

SOMMAIRE

SOMMAIRE	4
PROGRAMME - HORAIRES	5
INFORMATIONS UTILES	6
COORDINATION DU RALLYE	7
Article 1. ORGANISATION	8
Définition	8
1.1 - OFFICIELS	9
1.2 - ELIGIBILITE	9
1.3 – VERIFICATIONS	9
Article 2. ASSURANCES	10
Article 3. CONCURENTS ET PILOTES	10
3.1 - DEMANDE D'ENGAGEMENT . INSCRIPTIONS	10
3.1.1 - CONCURENTS ADMIS	10
3.1.5 – PARTICIPATION	10
3.1.10 – NOMBRE DE VOITURES	10
3.1.11 - DROITS D'ENGAGEMENT	10
3.1.12 - DEMANDE D'ENGAGEMENT	10
3.2 – EQUIPAGES	11
3.3 – ORDRE DE DEPART	11
Article 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS	11
4.1 – VOITURES AUTORISEES	11
4.2 - PNEUMATIQUES : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques	11
4.3.1.1 – ASSISTANCE	11
4.3.2.2 – ZONE REFUELING	11
4.4 – PROCEDURE DE PESEE DES VOITURES	12
ARTICLE 5. PUBLICITE	12
ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES	12
6.1 - DESCRIPTION	12
6.2 - RECONNAISSANCES	12
6.3 - CARNET DE CONTROLE	12
6.4 – CIRCULATION	12
ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE	12
7.1 – DEPART	12
7.1.8 – CARNET D'ITINERAIRE	12
7.2 – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES	13
7.2.11 – SIGNES DISTINCTIFS	13
7.3 – CONTROLES DE PASSAGE (CP) – CONTROLES HORAIRES (CH) – MISE HORS COURSE	13
7.3.16 – SUPER RALLYE	13
7.4 – CONTROLE DE REGROUPEMENT	13
7.5 – EPREUVES SPECIALES (E.S.)	13
7.6 – PARC FERME	13
ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPELS	13
ARTICLE 9. CLASSEMENT	13
ARTICLE 10. PRIX - COUPES	13
REMISE DES PRIX	13
ANNEXES (1 à 4) :	13

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du Règlement : 18 février 2008

Ouverture des engagements : 18 février 2008

Clôture des engagements : 24 mars 2008 (minuit, cachet de La Poste faisant foi)

Parution du road-book: Cf au Règlement Standard FFSA des Rallyes (Art. 7.1.8)

Dates et heures des reconnaissances : (Cf au Règlement FFSA du Championnat de France des Rallyes Terre-Art. 6.2)

VENDREDI 4 AVRIL 2008 (Palais des Congrès "Gérard Gastinel" de Digne-les-Bains)

Vérifications administratives : de 17h00 à 23h00

Vérifications techniques : 17h15 à 23h15

Heure de mise en parc de départ : immédiatement à l'issue des vérifications techniques

Marquage des pneumatiques : (Cf Art. 4.2.1 du Règlement FFSA du Championnat de France des Rallyes Terre)

- samedi 5 avril 2008 de 08h55 à 10h55 au parc d'assistance à l'issue du tour de reconnaissance

- dimanche 6 avril 2008 de 07h45 à 09h45 au parc d'assistance à l'issue du tour de reconnaissance

23h00 : 1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs

24h00 : Publication de la liste des équipages autorisés à prendre le départ et de l'ordre et heures de départ de la 1^{ère} étape

Briefing des équipages : document remis lors des vérifications administratives.

SAMEDI 5 AVRIL 2008 (1^{ère} étape)

06h30 Départ du tour de reconnaissances (3 ES): Palais des Congrès "Gérard Gastinel" de Digne-les-Bains

09h55 à 10h35 Parc d'assistance

10h45 à 11h00 Parc de regroupement

11h23 ES 1 (13,250 km)

12h06 ES 2 (17,880 km)

12h49 ES 3 (9,470 km)

13h19 à 13h59 Parc d'assistance

14h09 à 15h09 Parc de regroupement

15h32 ES 4 (13,250 km)

16h15 ES 5 (17,880 km)

16h58 ES 6 (9,470 km)

17h28 à 18h08 Parc d'assistance

19h03 Arrivée 1^{ère} Etape (Palais des Congrès "Gérard Gastinel" de Digne-les-Bains)

Affichage du classement partiel provisoire à l'issue de la 1^{ère} étape et de l'ordre et heures de départ de la 2^{ème} étape : 30' maximum après l'heure d'entrée en parc du dernier concurrent

DIMANCHE 6 AVRIL 2008 (2^{ème} étape)

Une zone refueling située en amont du Parc fermé est prévue juste après le CH 21 (départ de la 2^{ème} étape). Le temps imparti entre les CH 21 et 22 inclut le temps nécessaire à cette opération estimée à 5 mn.

06h30 Départ du tour de reconnaissances (2 ES) : Palais des Congrès "Gérard Gastinel" de Digne-les-Bains

08h45 à 09h25 Parc d'assistance

09h25 à 09h40 Parc de regroupement

10h03 ES 7 (15,250 km)

10h46 ES 8 (11,090 km)

11h46 à 12h26 Parc d'assistance

12h26 à 13h11 Parc de regroupement

13h34 ES 9 (15,250 km)

14h17 ES 10 (11,090 km)

15h27 Arrivée 2^{ème} Etape, arrivée du Rallye (Palais des Congrès "Gérard Gastinel" de Digne-les-Bains)

Vérifications Techniques finales (Cf au Règlement standard FFSA des Rallyes - Art. 1.3.12)

Affichage du classement final provisoire : 30 minutes maximum après l'heure d'entrée en parc fermé du dernier concurrent

Affichage du classement final définitif : 30 minutes après l'heure d'affichage du classement final provisoire

17h30 Remise des prix sur le podium (Palais des Congrès "Gérard Gastinel" à Digne-les-Bains)

INFORMATIONS UTILES

SECRETARIAT

ECURIE LAVANDE (Rallye National TERRE DE PROVENCE)

2, Place de la République - 04000 DIGNE LES BAINS

☎ : 04.92.31.56.60

📠 : 04.92.31.10.38

E-mail : leterre@orange.fr

Site Internet : www.leterre.com

A.S.A. DES ALPES

12, Rue de l'Hôtel de Ville - 05300 LARAGNE

☎ : 04.92.65.27.23 - 📠 : 06.87.45.22.50

📠 : 04.92.65.16.68

E-mail : albert.patisson@wanadoo.fr

ACCUEIL des OFFICIELS

Palais des Congrès "Gérard Gastinel" – 04000 DIGNE LES BAINS

📠 06.11.21.69.60

📠 06.87.45.22.50

ACCUEIL PRESSE

Palais des Congrès "Gérard Gastinel" – 04000 DIGNE LES BAINS

📠 06.81.30.55.88

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Palais des Congrès "Gérard Gastinel" – 04000 DIGNE LES BAINS

📠 06.30.61.12.92

PERMANENCE DU RALLYE PENDANT LA COURSE

Palais des Congrès "Gérard Gastinel" – 04000 DIGNE LES BAINS

📠 06.85.52.04.16

Les numéros de téléphone précédents, seront en fonction du vendredi 4 avril 2008 (12h00) au dimanche 6 avril 2008 (23h00).

COORDINATION DU RALLYE

Responsable engagements

GASTINEL Jean-François

Responsable financier

CARON Daniel

Responsables Fermeture de Course (damier)

FAUDON Rolland - BLANC Georges

Responsable Observateur : DELFINO Paul

Responsables Radios et liaisons radios : AMSAR

Responsables VIP- Personnalités

HAMONIC Thierry - GASTINEL Claude
GIRAUD Bernard

Responsable TV : HAMONIC Thierry

Responsables matériel

MONARDO Dominique – GRUET Daniel
MONARDO Florient - MARCANGELI Alex

Responsables Commissaires

DAO Serge
BLANC Didier
FAUDON Huguette

Responsable Liaisons Téléphoniques

BERNARD Georges – CHARBONNIER Jean-Paul

Responsables Fléchage-Sécurité Route

BERNARD Patrice - JACOPINI Guy
AUNE ASTOIN Albéric - FAUQUE Christian
NICOLAS Daniel - GIRARD Claude

Responsables Vérifications Administratives

GASTINEL Françoise - BLANC Reine-France
Mme PRIANO

Responsables Hébergement

CONCIATORE Danièle - LEON Bernadette

Responsables Parcs

GRIMAUD Alain – GRIMAUD Christophe
PASQUINI Jean-Marc – MANCHON Jean-Claude
FUCHS Marcel – MARTIN Jean-Claude
GIRAUD Paul

Responsable des pistes : GIREUD Gabriel

Responsables Publicité

CARON Daniel – BLANC Didier – GIRAUD Bernard

Responsables Remise des Prix

GASTINEL Françoise
GASTINEL Claude – GASTINEL Virginie

Tricolore : DAO Serge

Responsables Informatique

MANENT Marc - IDER Anaïs

Responsables Infos Rallye

Fixe

CHARBONNIER Christian - TRAVERSA Didier
PELLISSIER Josiane - CURRI Bruno
GASTINEL Patrice - CHASLIN Florent

Mobile

BLANC Gilles - GUICHARD Sébastien

Responsables Relations Presse

GRANER Laurence - MANENT Matthieu
BERKANE Lissya - SIMON Sylvie

Responsables Temps E.S.

BLANC Reine-France – IDER Anaïs

Responsables Distribution Road-Book

GUES Chantal – DI CIOCCIO Annick

Responsables Ecurie E.S.

DI CIOCCIO Serge - BLANC Didier
FAUDON Huguette - GIREUD Gabriel
GERMAIN Chantal - GARCIN André
AZEMAR Julie

Responsables Bar

AUNE ASTOIN Corinne
LEON Bernadette - GRIMAUD Dominique
GIRAUD Stéphanie et Aurélie

Responsables Restaurant

DJELLEL Salah - MASCHIO Myriam
RODRIGUEZ René – FOURNIER Jean Paul
CHARBONNIER Danielle et Mado
BERBEYER Arlette - FUCHS Jeannine
GIMENEZ J-Pierre, Jeannine et Laurence
GROULET Jérôme

Responsables Boutique du Rallye

BLANC Ginette et Jean-Paul - CARON Mireille

Responsables Points Spectateurs

FERAUD Patrick "Maya" - Espace Loisirs Boade

Responsables Ecurie Points Public

ROVERE Pascal - NGO-VAN Yann
MAURILLON Alain



Bar Restaurant de l'Organisation, non stop tout le week-end



Article 1. ORGANISATION

Définition

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DES ALPES (Organisateur Administratif), et L'ECURIE LAVANDE (Organisateur Technique), organisent les 4, 5 et 6 avril 2008 sous le patronnage de :

- la Ville de Digne-les-Bains
- le Conseil Général des Alpes de Haute-Provence
- le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Un Rallye National de tourisme et de régularité dénommé

29^{ème} RALLYE TERRE DE PROVENCE

Ce Rallye est disputé conformément au Code Sportif International (*et ses annexes*) de la Fédération Internationale de l'Automobile, au Règlement de la Fédération Française du Sport Automobile et au présent Règlement.

Le présent Règlement a reçu le permis d'organisation de la Fédération Française du Sport Automobile numéro **19** en date du **04/01/2008** et le visa du Comité Régional du Sport Automobile Provence-Alpes-Côte d'Azur numéro **9** en date du **21/12/2007**.

Comité d'organisation

Co-présidents : **Albert PATISSON**, Président de l'A.S.A des Alpes,
Jean-François GASTINEL, Président de l'Ecurie Lavande,

Organisateurs : BERNARD Patrice, BERNARD Georges, BLANC Didier, BLANC Reine-France, CARON Daniel, CHARBONNIER Christian, CHARBONNIER Jean-Paul, CONCIATORE Danièle, DAO Serge, FAUDON Rolland, GASTINEL Françoise, GASTINEL Jean-François, GRANER Laurence, HAMONIC Thierry, MANENT Marc, MONARDO Dominique, SIMON Bernard.

Officiels du Rallye (voir liste page suivante)

Permanence du Rallye : Palais des Congrès "Gérard Gastinel" de Digne-les-Bains à partir du 4 avril 2008 à 12h00

Tableau Officiel d'Affichage : Hall du Palais des Congrès "Gérard Gastinel" de Digne-les-Bains, du vendredi 4 avril 2008 (12h00), au dimanche 6 avril 2008 (Fin du délai de réclamation).

Tableau d'Informations : Les 5 et 6 avril 2008, aux Parcs de regroupement et d'assistance

3^{ème} Rallye des VALLEES

6 - 7 SEPTEMBRE 2008

DIGNE-LES-BAINS

Asphalte

PROGRAMME

Samedi 06/09/2008 : Vérifications + 1^{ère} étape

Dimanche 07/09/2008 : 2^{ème} étape + Remise des Prix

Coupe de France des Rallyes - Championnat du Comité Provence Alpes Côte d'Azur

Classement PNEUS TERRE

Pour tous renseignements :

ECURIE LAVANDE 2, Place de la République 04000 DIGNE

☎ : 04.92.31.56.60 ☎ : 04.92.31.10.38

@ : leterre@orange.fr 👁 : www.letterre.com

29^{ème} Rallye Terre de Provence

1.1 - OFFICIELS

<u>Observateur FFSA</u> :	Serge PAILLE - <i>licence n°3335</i>
<u>Représentant FFSA du Comité PACA</u> :	en cours
<u>Président du Collège des Commissaires sportifs</u> :	Marilyn DUCARTERON – <i>licence n°6840</i>
<u>Membres du Collège des Commissaires Sportifs</u> :	Robert ARGOUD – <i>licence n°031</i> Jean-Claude BIAGIONI – <i>licence n°62</i> Patrice PRIOUX – <i>licence n°17877</i> Guy DESTRESSE – <i>licence n°47645</i>
<u>Directeur de Course</u> :	Marc DUCARTERON – <i>licence n°9003</i>
<u>Directeur de Course Adjoint</u> :	Gilbert GIRAUD – <i>licence n°4864</i>
<u>Directeurs de Course au PC</u> :	J-Claude MONTALAND – <i>licence n°2761</i> Roselyne PRIOUX – <i>licence n°17879</i> Gérard PLEUVEREAUX – <i>licence n°1840</i> Annick PECOUT - <i>licence n°154215</i>
<u>Directeurs Epreuves Spéciales</u> :	Serge FREVILLE – <i>licence n° 27121</i> Michel BONZOM - <i>licence n° 4090</i> Jean-Luc BRETAR – <i>licence n°134776</i>
<u>Adjoins à la Direction de Course-Tricolore</u> :	Robert GALLI – <i>licence n°9206</i> Serge DAO – <i>licence n°23974</i>
<u>Commissaires Juges de Faits</u> (reconnaisances et assistance) :	J-François GASTINEL – <i>licence n°26064</i> Serge DAO – <i>licence n°23974</i> Marc MANENT – <i>licence n°</i> Didier BLANC – <i>licence n°115151</i> Louis PRIANO – <i>licence n°2757</i> Bernard ISSARTEL – <i>licence n°3578</i>
<u>Commissaire Technique FFSA - Responsable des Com.Techniques</u>	Bernard COQUET - <i>licence n°1324</i>
<u>Commissaires Techniques A</u> :	Michel RAMU - <i>licence n°2669</i> André BAROLLE - <i>licence n°55043</i> Lismon LAMBERT - <i>licence n°3582</i> Michel THERON - <i>licence n°6397</i>
<u>Commissaires Techniques B</u> :	Jean-Claude QUINTALET - <i>licence n°7813</i> Jean-Marie NAGET - <i>licence n°41053</i>
<u>Commissaire Technique C</u> :	Dominique TURPIN - <i>licence n°119028</i>
<u>Commissaire Technique stagiaire</u> :	Cathie BAROLLE - <i>licence n°166619</i>
<u>Commissaires Sportifs chargés des relations concurrents</u> :	Sylvie SCHMIT - <i>licence n°36488</i> Françoise FREVILLE - <i>licence n°111134</i>
<u>Commissaires Sportifs chargés de la publicité Responsable Temps</u>	Clair SCHMIT - <i>licence n°9199</i> Francis FABRIES - <i>licence n°6904</i>
<u>Chargée des Relations Presse</u> :	Laurence GRANER
<u>Médecin Chef</u> :	AMSAR
<u>Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs</u> :	Marilyn DUCARTERON - <i>licence n°6840</i>
<u>Secrétaires du Collège des Commissaires Techniques</u> :	Carmen QUINTALET - <i>licence n°7809</i> Cathie BAROLLE - <i>licence n°166619</i>

1.2 - ELIGIBILITE

Le 29^{ème} Rallye National **TERRE DE PROVENCE** compte pour :

- le Championnat de France des Rallyes Terre (classements pilotes et copilotes)
- le Challenge 2008 des Rallyes Terre (pilotes et copilotes) du Comité Régional du Sport Automobile Provence-Alpes Côte d'Azur

1.3 – VERIFICATIONS

(Cf au Règlement standard F.F.S.A. des Rallyes)

29^{ème} Rallye Terre de Provence

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le :

- Vérifications administratives : vendredi 4 avril 2008, de 17h00 à 23h00 au Palais des Congrès "Gérard GASTINEL" de Digne-les-Bains

- Vérifications techniques : le vendredi 4 avril 2008, de 17h15 à 23h15 au Palais des Congrès "Gérard GASTINEL" de Digne-les-Bains

Mise en parc fermé : immédiatement après les vérifications techniques.

Marquage des pneumatiques : (Cf au Règlement FFSA du Championnat de France des Rallyes Terre Art. 4.2.1)

Le marquage des pneumatiques débutera une heure avant l'entrée en Parc du premier concurrent et aura lieu :

- samedi 5 avril 2008 de 08h55 à 10h55 au parc d'assistance (à l'issue du tour de reconnaissance)

- dimanche 6 avril 2008 de 07h45 à 09h45 au parc d'assistance (à l'issue du tour de reconnaissance)

Les vérifications techniques finales seront effectuées au :

GARAGE PEUGEOT S.D.A.D. SA - Saint-Christophe - 04000 DIGNE-LES-BAINS - Tél.: 04.92.31.06.11
Tarif Horaire : 45 euros T.T.C.

Article 2. ASSURANCES

(Cf au Règlement standard F.F.S.A. des Rallyes)

Article 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1 - DEMANDE D'ENGAGEMENT . INSCRIPTIONS

3.1.1 - CONCURENENTS ADMIS

Article 3.1.2 à 3.1.4 et 3.1.6 à 3.1.9 (Cf au Règlement standard FFSA des Rallyes)

3.1.5 – PARTICIPATION

Tout concurrent qui désire participer au **29^{ème} RALLYE NATIONAL TERRE DE PROVENCE** doit adresser au secrétariat du Rallye, la demande d'engagement, dûment complétée, accompagnée des droits d'engagement.

La clôture des engagements est fixée au **lundi 24 mars 2008 minuit** (cachet de La Poste faisant foi).

ECURIE LAVANDE (Rallye National TERRE DE PROVENCE)
2, Place de la République 04000 DIGNE LES BAINS
TEL : 04.92.31.56.60 - FAX : 04.92.31.10.38
leterre@orange.fr et/ou ecurie.lavande@orange.fr

☞ **Un engagement transmis par fax, accompagné de la photocopie du chèque des droits d'engagement POURRA être accepté A CONDITION que l'original puisse être fourni sur simple demande de l'Organisateur et que LE MONTANT DES DROITS AIT ETE REGLE DANS LES DELAIS** (cf. à la Réglementation Générale FFSA Art. IV. D)

Un concurrent ne pourra se considérer comme définitivement engagé qu'après avoir reçu une confirmation officielle par écrit de l'Organisateur (cf. à la Réglementation Générale FFSA - Art. IV. D).

Cette confirmation comprendra également le numéro de compétition et l'heure de convocation aux vérifications administratives.

Au cas où le nombre d'engagés maximum serait atteint avant la date de clôture, les concurrents concernés seraient inscrits sur une liste d'attente tenue par ordre chronologique (cf. à la réglementation générale FFSA Art. IV. D.3.)

3.1.10 – NOMBRE DE VOITURES

Le nombre de voitures est fixé à **150 maximum**.

3.1.11 - DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés ainsi:

a) avec la publicité facultative des organisateurs..... **670 €**

b) sans la publicité facultative des organisateurs..... **1.340 €**

3.1.12 - DEMANDE D'ENGAGEMENT

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, et des documents suivants : **photocopies de la carte grise de la voiture, des permis de conduire du pilote et du**

29^{ème} Rallye Terre de Provence

copilote, des licences du concurrent, du pilotes et du copilote, éventuellement l'autorisation de prêt du propriétaire de la voiture

L'Organisateur remboursera avec une déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du Rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'Organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera

- de 20 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le Rallye
- de 40 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2 – EQUIPAGES

Art. 3.2.1 à 3.2.6 et 3.2.8. (Cf au Règlement standard F.F.S.A. des Rallyes)

Art. 3.2.7. Briefing des équipages : document remis lors des vérifications administratives.

3.3 – ORDRE DE DEPART

Art. 3.3.1. à 3.3.4 et 3.3.6 à 3.3.9 (Cf au Règlement Standard F.F.S.A. des Rallyes)

Hors reconnaissances, les départs des **10 premières voitures minimum et des 20 premières voitures maximum** seront donnés de 2 mn en 2 mn (Cf au Règlement FFSA du Championnat de France des Rallyes Terre-Art. 3.3)

Lors de la 1^{ère} étape, le 1^{er} concurrent de chaque Coupe de Marque bénéficiera également d'un écart de 2 mn. (Cf au Règlement FFSA du Championnat de France des Rallyes Terre-Art. 3.3)

Article 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 – VOITURES AUTORISEES

(Cf au Règlement standard F.F.S.A. des Rallyes et au Règlement FFSA du Championnat de France des Rallyes Terre)

4.2 - PNEUMATIQUES : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

(Cf au Règlement FFSA du Championnat de France des Rallyes Terre Art. 4.2.1)

Le marquage des pneumatiques débutera une heure avant l'entrée en Parc du premier concurrent et aura lieu :

- samedi 5 avril 2008 de 08h55 à 10h55 au parc d'assistance (à l'issue du tour de reconnaissance)
- dimanche 6 avril 2008 de 07h45 à 09h45 au parc d'assistance (à l'issue du tour de reconnaissance)

Limitation de changement de pièces (Cf au Règlement FFSA du Championnat de France des Rallyes Terre - Art 4.3.)

4.3.1.1 – ASSISTANCE

(Art. 4.3.1.1. à 4.2.1 et 4.3.3 à 4.3.8. Cf au Règlement standard F.F.S.A. des Rallyes)

(Art. 4.3 du Règlement FFSA du Championnat de France des Rallyes Terre)

Un seul véhicule d'assistance par concurrent engagé sera admis dans les parcs d'assistance

Samedi 5 avril 2008 (1^{ère} étape) : 1 Parc Assistance unique prévu pour la journée

Dimanche 6 avril 2008 (2^{ème} étape) : 1 Parc Assistance unique prévu pour la journée

Toute surface supplémentaire demandée sera facturée 2.50 € le m². La demande devra être accompagnée du chèque correspondant, en même temps que la demande d'engagement ou de réservation.

L'organisation se réserve le droit de refuser ce type de demande en fonction de la superficie disponible sur chaque parc assistance.

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de tenir, à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course, un **extincteur** pour foyer A B et C d'une capacité minimale de 5 Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans, de disposer, sous chaque voiture de course, une **bâche étanche et résistante aux hydrocarbures**, d'une surface égale à celle de la voiture et enfin de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance. Des contrôles de vérification de la présence de ces éléments seront effectués lors de la manifestation.

L'ORGANISATEUR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE POUR LE DEPANNAGE ET LE RAPATRIEMENT DES VOITURES ACCIDENTEES. CELUI-CI RESTANT A LA CHARGE DU CONCURRENT.

(les coordonnées de certains dépanneurs vous seront remises dans la pochette Concurrent et Assistance)

4.3.2.2 – ZONE REFUELING

Une zone refueling située en amont du Parc fermé est prévue juste après le CH 21 (départ de la 2^{ème} étape).

Le temps imparti entre les CH 21 et 22 inclut le temps nécessaire à cette opération estimée à 5 mn.

4.4 – PROCEDURE DE PESEE DES VOITURES

(Cf au Règlement standard F.F.S.A. des Rallyes)

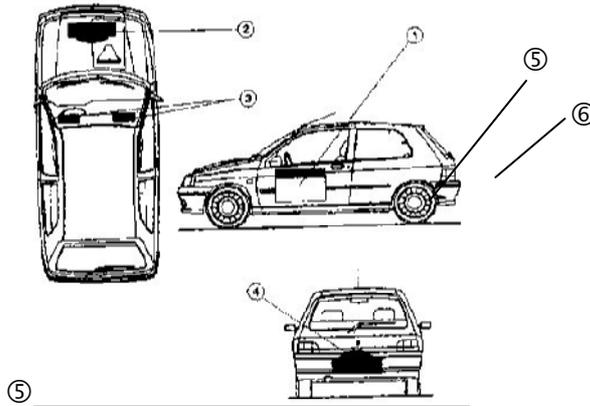
ARTICLE 5. PUBLICITE

(Cf au Règlement Standard F.F.S.A. des Rallyes et au Règlement FFSA du Championnat de France des Rallyes Terre)

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent Règlement particulier.

PRESENTATION DE LA VOITURE

- 1- Panneau de compétition (2)
- 2- Plaque de rallye avant
- 3- Bandeaux de pare-brise (2)
- 4- Plaque de rallye arrière
- 5- N° de course (vitres latérales arrières)
- 6- N° de course (lunette arrière ou vitre du hayon en haut à droite)



- Conformément à l'Art. 5 du Championnat de France des Rallyes Terre, en plus des plaques de Rallyes et des panneaux de portières, l'Organisateur délivrera un jeu de 3 numéros adhésifs (22 cm de haut de couleur orange), qui seront à apposer :
 - - sur la lunette arrière ou la vitre du haillon en haut à droite
 - - sur chaque vitre latérale arrière (porte ou custode) en haut et vers l'avant

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 - DESCRIPTION

Le 29^{ème} RALLYE TERRE DE PROVENCE représente un parcours de : **681,480** kilomètres, reconnaissances incluses, comportant **10** épreuves spéciales d'une longueur totale de **133,880** kilomètres (+ ou - 4 %).

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Le découpage de cet itinéraire ainsi que les contrôles horaires, périodes de neutralisation, etc... sont repris dans le carnet de contrôle et le carnet d'itinéraire (road-book).

6.2 - RECONNAISSANCES

Cf au Règlement Standard F.F.S.A. des Rallyes et au Règlement F.F.S.A du Championnat de France des rallyes Terre

Cf au Règlement FFSA du Championnat de France des Rallyes Terre, l'organisation fournira à chaque équipage un cahier de prise de notes formellement identifié au départ du tour de reconnaissances de chaque étape. Ce cahier pourra être contrôlé à tous moments et devra être remis au CH d'arrivée de chaque étape. Pour le 29^{ème} Rallye Terre de Provence, cahier à spirales 180 pages quadrillés 5x5, format 21 x 29,7.

6.3 - CARNET DE CONTROLE

(Cf au Règlement standard F.F.S.A. des Rallyes)

6.4 – CIRCULATION

(Cf au Règlement standard F.F.S.A. des Rallyes)

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 – DEPART

(Cf au Règlement standard F.F.S.A. des Rallyes)

7.1.8 – CARNET D'ITINERAIRE

Le carnet d'itinéraire **CONCURRENT** sera disponible une heure avant l'heure idéale de départ du concurrent à chaque étape, **dans le hall du Palais des Congrès "Gérard Gastinel" de Digne-les-Bains**

- le samedi 5 avril 2008, à partir de 05h30
- le dimanche 6 avril 2008, à partir de 05h30

Une information "assistance" sera disponible lors des vérifications administratives

7.2 – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

(Cf au Règlement standard F.F.S.A. des Rallyes)

7.2.11 – SIGNES DISTINCTIFS

Les signes distinctifs des

- Chefs de poste : chasuble bleu
- Relations Concurrents : Blouson rouge avec mention "relation concurrent"
- Médecins : chasuble jaune 2 traits rouges
- Commissaires : chasuble jaune
- Presse : chasuble orange

7.3 – CONTROLES DE PASSAGE (CP) – CONTROLES HORAIRES (CH) – MISE HORS

COURSE

(Cf au Règlement standard F.F.S.A. des Rallyes)

7.3.16 – SUPER RALLYE

Tout concurrent engagé au Championnat de France des Rallyes Terre de l'année en cours et exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédent le départ de l'étape suivante.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante, faute de quoi la mise hors course définitive sera prononcée. Pour l'étape où la sanction d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté d'un temps

forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus les pénalités suivantes seront appliquées :

- Pénalité de 10 Heures
- Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

7.4 – CONTROLE DE REGROUPEMENT

(Cf au Règlement standard F.F.S.A. des Rallyes)

7.5 – EPREUVES SPECIALES (E.S.)

(Cf au Règlement standard F.F.S.A. des Rallyes)

7.6 – PARC FERME

(Cf au Règlement standard F.F.S.A. des Rallyes)

ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPELS

(Cf au Règlement standard F.F.S.A. des Rallyes)

ARTICLE 9. CLASSEMENT

(Cf au Règlement standard F.F.S.A. des Rallyes)

ARTICLE 10. PRIX - COUPES

Classement GENERAL

1^{er} : 800 €
2^{ème} : 600 €
3^{ème} : 400 €

Classement par GROUPE N/FN – A/FA – F2000

1^{er} : 500 €
2^{ème} : 250 €

Classement par CLASSE

1^{er} : 670 €
2^{ème} : 340 € (si plus de 7 partants)
3^{ème} : 230 € (si plus de 12 partants)

Classement FEMININ

1^{ère} : 400 € (si plus de 3 partantes)

Ces prix sont cumulables. De nombreuses coupes récompenseront les équipages.

Les commissaires seront récompensés le samedi 5 avril 2008 à 21h30 au Palais des Congrès "Gérard Gastinel" de Digne-les-Bains.

REMISE DES PRIX

La distribution des prix aura lieu le dimanche 6 avril 2008 sur le podium d'arrivée (Palais des Congrès "Gérard Gastinel" de Digne-les-Bains). Les chèques seront envoyés le 9 avril 2008

ANNEXES (1 à 4) :

(Cf au Règlement standard F.F.S.A. des Rallyes)

CALENDRIER

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TERRE

2008

RALLYE TERRE DE PROVENCE	4 - 6 AVRIL
RALLYE TERRE DE L'AUXERROIS	25 - 27 AVRIL
RALLYE TERRE DU DIOIS	27 - 29 JUIN
RALLYE TERRE DE LANGRES	25 - 27 JUILLET
RALLYE TERRE DES CAUSSES	29 - 31 AOUT
RALLYE TERRE DES CARDABELLES	10 - 12 OCTOBRE
RALLYE TERRE DE VAUCLUSE	8 - 10 NOVEMBRE

PALMARES

RALLYE TERRE DE PROVENCE

1980	CHAUCHE François - THOMAS Philippe	PEUGEOT 104 ZS	GROUPE 2
1981	LUC Jean-Paul - CARBONNIER Bruno	CX CITROËN	GROUPE 4
1982	CHATRIOT François - PEUVERGNE Annick	RENAULT 5 TURBO	GROUPE 4
1983	SABY Bruno - WILLIAMS Chris	RENAULT 5 TURBO	GROUPE B
1984	FREQUELIN Guy - TILBER Christian	OPEL MANTA 400	GROUPE B
1985	CHAUCHE François - BARJOU Thierry	VISA 1000 PISTES	GROUPE B
1986	BONDIL Francis - MOYNIER Robert	VISA 1000 PISTES	GROUPE B
1987	BONDIL Francis - MOYNIER Robert	VISA 1000 PISTES	GROUPE B
1988	DUBOIS Jean-Marc - JALABERT Serge	VISA 1000 PISTES	GROUPE B
1989	CHOMAT Maurice - BARJOU Thierry	VISA 1000 PISTES	GROUPE B
1990	SABY Bruno - GRATALOUP Daniel	LANCIA INTEGRALE	GROUPE A
1991	SABY Bruno - GRATALOUP Daniel	LANCIA INTEGRALE	GROUPE A
1992	RICHELMI Jean-Pierre - DELORME Freddy	FORD SIERRA 4X4	GROUPE A
1993	RICHELMI Jean-Pierre - DELORME Freddy	TOYOTA CELICA	GROUPE A
1994	BOSCH Olivier - NIFOROS Gérard	LANCIA INTEGRALE	GROUPE A
1995	RICHELMI Jean-Pierre - BARJOU Thierry	TOYOTA CELICA	GROUPE A
1996	DUCRUET Daniel - DELORME Freddy	LANCIA INTEGRALE	GROUPE A
1997	CHAUCHE François - GUELLERIN Philippe	FORD ESCORT COSW	GROUPE A
1998	COLARD Pierre - MONDESIR Gilles	SUBARU WRX	GROUPE A
1999	SANTARELLI Félix - DRAN Philippe	SUBARU WRX	GROUPE A
2000	COLARD Pierre - MONDESIR Gilles	SEAT CORDOBA WRC	GROUPE A
2001	RICHELMI Jean-Pierre - DELORME Freddy	PEUGEOT 206 WRC	GROUPE A
2002	MAGAUD Gilbert - GASTINEL Jean-François	LANCIA DELTA EV.	GROUPE A
2003	ROUSSEAUX Sébastien - LEGARS Serge	SUBARU IMPREZA WRC	GROUPE A
2004	CUOQ Jean-Marie - DESCAMPS Jean-Charles	SUBARU IMPREZA WRC	GROUPE A
2005	CUOQ Jean-Marie - MARTY David	PEUGEOT 206 WRC	GROUPE A
2006	CUOQ Jean-Marie - PAIN Grégory	PEUGEOT 307 WRC	GROUPE A
2007	CUOQ Jean-Marie - DUFFOUR Pascal	PEUGEOT 307 WRC	GROUPE A